

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2002 portant création du Diplôme interuniversitaire de PEDAGOGIE MEDICALE, modifié par arrêtés en date du 16 juillet 2003, du 21 juillet 2004, du 02 juillet 2019 et du 15 décembre 2021

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire PEDAGOGIE MEDICALE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur COHEN AUBART Fleur (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur CARIOU Alain (PU/PH)

Professeur ROUX Damien (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 3 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Bruno RIOU

